

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/061

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24

Date de la Convocation

04/10/23

Date d’Affichage

18/10/23

Objet de la Délibération

Médialudo / Charte d’utilisation du coin jeux vidéo.

L’an deux mille vingt-trois, le onze octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SANDOVAL, SARICA, PERSYN.

Absents : Mme GARCIA, Mme RECH, Mme RANCHET, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

Mme PEGUES procuration à M. AITA

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

M. DESCHAMPS procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme PADRA

Monsieur le Maire rappelle que l’assemblée avait adopté le 05 juillet 2022 une nouvelle charte de fonctionnement pour la Médialudo en lieu et place du précédent règlement intérieur.

Suite à la mise en place d’un coin jeux vidéo à l’étage de la Médialudo, au sein de l’espace ados et ouvert sur créneaux d’une heure les mercredis après-midi, il est proposé d’annexer à la charte de fonctionnement de la Médialudo une « Charte d’utilisation du coin jeux vidéo » qui définit les règles d’usage et les sanctions en cas de manquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- D’approuver la Charte d’utilisation du coin jeux vidéo de la Médialudo qui sera annexée à la Charte de fonctionnement générale, et applicable dès signature.

La secrétaire de séance
Claudie Padra



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,

Christophe Tountevich

